



DELIBERATION N°2025/70/MJI PORTANT CREATION D'UNE BASE DE LOISIRS A M'TSANGAMOUJI RUE KOUDJOUNI POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE PIROGUE/KAYAK AUPRES DES JEUNES ET DES ECOLIERS

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 26 octobre 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI MADI JOSYANE, HEDJA KOURAICHIA, SOILIH ANSOUMATI, MADI MOITSOUMOU BOURA, MBAE LADHATI, VITA SIDIKI, ANLI AYOUBA, AHMED SAID, MADI MARI DAROUECHI, ADAM TOILIHATI, ABDALLAH MAMALI, MDALLAH ANLAMATI, ALI BACARI CHARAFINA, SOUFFOU ZAIN-YA

Absents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOUR MADI ASSANI, OUMAR SAINDOU, BOURA MCOLO VITA

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Mme SOILIH ANSOUMATI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Création d'une base de loisirs à M'Tsangamouji – Rue Koudjouni - Pour le développement de l'activité pirogue/kayak auprès des jeunes et des écoliers

Contexte et enjeux

M'Tsangamouji dispose d'un potentiel naturel exceptionnel pour le développement des activités nautiques, notamment la pirogue et le kayak. Ces disciplines, en plus de promouvoir la santé et le bien-être, sont des vecteurs d'éducation à l'environnement, de cohésion sociale et de valorisation du patrimoine local. Pourtant, l'absence d'infrastructure dédiée limite aujourd'hui l'accès des jeunes et des écoliers à ces pratiques, alors même que la demande est forte et que les services communaux ont les compétences pour encadrer ces activités.

Le site de M'tsangamouji 1



Accessibilité : Le site de Rue Koudjouni offre un accès direct et sécurisé à l'eau, idéal pour l'apprentissage et la pratique encadrée.

Sécurité : Une base aménagée permettrait de contrôler les conditions de pratique, de stocker le matériel et de former les jeunes en toute sécurité.

Pédagogie : Intégration possible dans les projets scolaires (EPS, éducation au développement durable) et les activités périscolaires.

Attractivité : Renforcement de l'offre touristique et sportive de la commune, avec un impact positif sur l'image de M'Tsangamouji.

Bénéfices attendus

Pour les jeunes : Découverte d'une activité sportive et culturelle, développement de l'autonomie et de l'esprit d'équipe.

Pour les écoliers : Sensibilisation à la protection du milieu marin et à la pratique sportive régulière.

Pour la commune : Dynamisation de la vie locale et valorisation du littoral.

Proposition

La Direction Jeunesse et Sports propose la création d'une base de loisirs légère et évolutive à Rue Koudjouni, incluant :



- 2 containers pour le stockage du matériel (pirogues, kayaks, gilets de sauvetage)
- 1 terrasse en bois couverte comme espace d'accueil et d'apprentissage
- Un partenariat renforcé avec les écoles et les associations locales pour organiser des sessions régulières

Budget et calendrier

Le budget de la base de loisirs est estimé à 23 000€

La demande d'AOT (autorisation d'occupation temporaire) sera envoyée à la DEAL dès délibération. En effet, le foncier appartient à l'Etat au titre de la zone des pas géométriques (zpg).

Un premier container sera livré en novembre 2025.

Le reste des aménagements (2^{ème} container, terrasse et pergolas) sera réalisé au 1^{er} trimestre 2026.

La formation des éducateurs sportifs au certificat de qualification professionnel (CQP) canoë-kayak interviendra de décembre à mars 2026.

L'objectif est d'ouvrir l'activité au public dès avril 2026.

Considérant que ce programme constitue une opportunité pour la jeunesse de la commune,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le projet et d'autoriser le maire à signer toute convention ou document nécessaire à la mise en œuvre du projet, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE

- 1) D'approuver la demande d'AOT pour l'aménagement de l'espace présenté ci-dessus
- 2) D'inscrire les crédits nécessaires à la bonne exécution du projet au budget de la commune.
- 3) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 01/11/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA

Date : 06/11/2025

Qualité : Maire

Hôte

Evard Amir Ridjali – 97650 M'tsangamouji MAYOTTE

Tel : 1 – E-mail : contact@mairiedemtsangamouji.fr